

MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC 33180 VERTHEUIL

Département De la Gironde -33 Arrondissement de LESPARRE Canton de PAUILLAC

Tél: 05.56.73.30.10 Fax: 05.56.73.38.19

E Mail: communedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf Avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS

PRESENTS: MM JARRIS, ARDILLEY, PREVOSTEAU, Mmes DUBOIS, CHAISE-LEPINE, MAIRE, SAINTEMARIE, MM LELONG.

GRAULIERE et LOBET

ABSENTE EXCUSEE: Madame FRANCHINI Anne-Laure

ABSENTS: Madame MOUFLET, Messieurs BEAU, MILLET

Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Le Maire présente en détail à ses collègues, le Compte Administratif 2018, qui laisse apparaître un excédent de clôture au 31/12/2018 avec un cumul des années précédentes de 480 510.68 €.

Le Compte Administratif 2018, qui concorde exactement avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, est donc approuvé par 9 voix (Monsieur JARRIS n'ayant pas participé au vote).

II - COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier de Pauillac qui présente le même excédent, est également approuvé à l'unanimité.

III - AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

•	Résultat de l'exercice 2018:	+ 180 581.89 €
•	Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 448 549.67 €
•	Résultat de clôture à affecter	+ 629 131.56 €

Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

•	Résultat de l'exercice 2018	. 162 105 00 6
•		+ 162 485.00 €
•	Résultat reporté de l'exercice N-1	- 311 105.88 €
•	Résultat cumulé	- 148 620.88 €
•	Dépenses d'Investissement restant à réaliser	7 913.40 €
•	Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
•	Solde des restes à réaliser	7 913.40 €
•	Besoin réel de financement	- 156 534.28 €

Affectation de résultat de la section de fonctionnement :

•	En couverture du besoin réel de financement de la	156 534.28 €
	section d'Investissement (compte 1068)	
•	Affectation en report au 002	472 597.28 €

IV - VOTE DES 3 TAXES LOCALES DIRECTES 2019

Monsieur Le Maire présente à ses collègues l'état de notification des trois taxes locales directes pour l'année 2019 avec les allocations correspondantes.

Il commente également les taux d'imposition et les compare avec les moyenne nationale et départementale.

Aussi après discussion, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour , les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti qui restent inchangés.

Les taux arrêtés sont les suivants :

•	Taxe d'habitation :	18.24 %
•	Foncier Bâti:	23.07 %
•	Foncier Non Bâti :	46.20 %

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal établit en détail, par chapitre et par article le Budget Primitif 2019 tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances le 27 Mars 2019.

Après plusieurs précisions données aux conseillers municipaux, ceux-ci acceptent unanimement le budget voté au chapitre qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépense à 1 292 931.92 € en section de fonctionnement et à 1 008 210.33 € en section d'investissement.

A la section de fonctionnement quelques comptes ont été réajustés en fonction des dépenses déjà réalisées ou à réaliser en section d'Investissement.

D'autre part les participations intercommunales ont été appropriées aux besoins et les subventions habituelles ont été reconduites avec les modifications suivantes et adoptées par 9 voix pour et une abstention.

NOM DE L'ASSOCIATION	PREVISIONS 2019
ACCA	1 350
Anciens Combattants	0
A.P.E	990
Ball Trap	810
Club des Entrepreneurs	200
Collège Pierre de Belleyme	150
CRT Nouvelle Aquitaine	240
Vertheuil Loisirs	1 575
Élan Vertheuillais	900
Fondation du Patrimoine	120
Garde Mémoire	990
La Passiflore	680
Les Amis de L'Abbaye	1 850
Les Echappées Musicales	500
Les Papilles	324
Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine	250
Pompiers de Pauillac	210
Réseau Abbatia	50
S'FORME	324
Tennis de table	540
Jeunes Sapeurs Pompiers du Centre Médoc	360
Inscription voyage Jeunes Jumelage	1 000
TOTAL	13 413

VI - RESTAURATION DU PORTAIL DE L'ABBATIALE ET CREATION D'UN PORCHE

Le rapport du maître d'œuvre, Monsieur PHIQUEPAL D'ARUSMONT analyse les offres reçues au titre des lots 1 et 2.

Au vu des critères définis dans l'avis public à la concurrence, il est proposé d'attribuer le présent marché aux offres jugées les plus avantageuses à :

• Lot 1 : Entreprise TMH 33 497.68 € H.T 40 197.22 € TTC

Lot 2: Entreprise Horizon Bois 24

28 824.36 € H.T 34 589.23 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré, désigne les entreprises citées cidessus et charge le Maire de solliciter des subventions à la DRAC et au Conseil Départemental.

DRAC:

Lot 1 : TMH Lot 2: Horizon Bois 24	33 497.68 € 28 824.36 €	
TOTAL H.T	62 322.04 €	
Subvention sollicitée 50%	31 161.02 €	

Conseil Départemental :

Subvention s	sollicitée	:20	% X1.02	12 713.70 €
--------------	------------	-----	---------	-------------

Autofinancement y compris TVA 30 911.73 €

TOTAL T.T.C 74 786.45 €

Le conseil approuve la délibération à l'unanimité et charge le Maire de toutes les démarches administratives.

VII - F.D.A.E.C 2019

TOTAL T.T.C

Sur proposition de la Commission des Bâtiments, les travaux suivants sont proposés au titre du F.D.A.E.C:

•	Aménagement d'une aire de stockage - Devis DUBOURDIEU - Devis SARRAZY - Devis CMPG	pour les matériaux de voirie 21 540.00 € H.T 7 728.00 € H.T 3 800.00 € H.T
•	Protection du groupe électrogène: - Devis DUBOURDIEU - Devis CMPG	3 179.40 € H.T 2 400.00 € H.T
•	Restauration d'un pilier Cour de l'Abba - Devis BRANA	aye 3 650.00 € H.T
•	Réhabilitation de la Salle des Jeunes	30 000.00 € H.T
	TOTAL	72 297.40 € H.T
•	Subvention au tire du F.D.A.E.C y compris CDS Autofinancement y compris TVA	16 750.00 € 70 006.88 €

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la délibération à l'unanimité et charge le Maire des formalités administratives.

86 756.88 €

VIII - F.D.A.V.C: TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE

Sur proposition de Monsieur PREVOSTEAU, au nom de la Commission de Voirie, le Conseil adopte le programme suivant des travaux sur voirie communale :

•	Rue des Jonquilles lieu dit « Cazeaux » Rue de la Petite Lande	23 950.92 € H.T 6 460.00 € H.T
	TOTAL	30 410.92 € H.T
•	Subvention sollicitée : 35 % des travaux plafonnés à 25.000 €x CDS Autofinancement y compris TVA	1.02 8 925.00 € 27 568.10 €
	TOTAL TTC	36 493.10 €

Le Conseil approuve la délibération à l'unanimité et charge le Maire de toutes les formalités administratives.

IX - AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR RD- AMENDES DE POLICE 2019

Sur proposition de la Commission de voirie, le Conseil examine les projets suivants :

 Création d'une écluse double V2 Rue des Martyrs de la Résistance et Rue du 08 mai 1945 :

	- Devis SARRAZY	7 850.00 €
•	Création d'une écluse Rue du Bayle	4 267.60 €
•	TOTAL Subvention sollicitée40% plafonné à 20.000 €	12 117.60 €
	+ CDS 1.02	4 943.98 €
•	Autofinancement y compris TVA	9 597.14 €
•	TOTAL TTC	14 541.12 €

Le Conseil après en avoir débattu, approuve à l'unanimité cette délibération et charge le Maire des formalités administratives.

X - TRAVAUX DIVERS -ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE ECOLE LUCIE AUBRAC

Sur proposition des Commissions Bâtiments et Affaires Scolaires, le Conseil débat sur les travaux proposés par l'École Lucie Aubrac :

•	Réfection du préau : - Devis DUBOURDIEU - Devis KRUGEL	6 300.80 € 2 493.50 €
•	Grosses réparations diverses : - Devis SAMOUILLAN	2 927.00 €
•	Construction d'un local lingerie+ dortoir m	aternelle :
	- Devis DUBOUDIEU	10 090.20 €
	- Devis KRUGEL	2 248.96 €
	- Devis COYCO	901.37 €
	- Devis BUTLER	922.50 €
	- Devis SAMOUILLAN	1 354.00 €
	- Devis CATTOEN	899.00 €
	- Devis CATTOEN	3 298.00 €
	- Devis SAMOUILLAN	2 143.00 €
	- Devis BUTLER	2 052.00 €
	TOTAL	35 630.23 €
•	Subvention sollicitée 50% sur un montant	
	plafonné à 25.000 €+ CDS 102	12 750.00 €
•	Autofinancement y compris TVA	30 006.28 €
•	TOTAL TTC	<i>42 756.28</i> €

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité la délibération et charge le Maire des formalités qui s'y rattachent.

EQUIPEMENT INFORMATISATION

Le Conseil examine la possibilité d'équiper la nouvelle classe dédoublée CP en matériel informatique.

- Devis ISI 33 pour 2 955.00 Euros
- Subvention sollicitée :

- 40% du matériel plafonné à 7 600.00€

+ CDS de 102 1 205.00€ - Autofinancement y compris TVA 2 341.00€

Total TTC 3 546.00€

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité la délibération et charge le Maire des formalités qui s'y rattachent.

XI - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GES-TION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33,

Vu le code de l'environnement, notamment ses article L333-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc,

Considérant le courrier daté du 21 mars 2019 par lequel le Syndicat mixte Pays Médoc informe la Commune de l'aboutissement de la procédure de création du Parc naturel régional Médoc,

Considérant, selon ce courrier, que le décret du Premier Ministre portant création du Pnr Médoc est attendu pour la fin du premier semestre 2019, avec tenue du premier Comité Syndical immédiatement après,

Considérant la nécessité de désigner les délégués par anticipation sur la date de création du Parc, afin de tenir les échéances imposées, notamment pour le vote du budget du Syndicat mixte,

Considérant les statuts du nouveau syndicat mixte approuvés avec la Charte du Pnr et annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, lesquels prévoient en leur article 6 que les EPCI arrêtent la liste des délégués qui les représentent à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au moins par commune membre du Pnr, délibérantes respectives,

Considérant que la commune est donc amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et d'en informer la Communauté de commune, afin que cette dernière arrête la liste des représentants de son territoire,

Considérant que le délégué sera appelé à participer aux décisions de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Parc et aux commissions thématiques dans lesquelles seront élaborés les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc,

Considérant que ce délégué sera le représentant de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,

Considérant la candidature de Monsieur Rémi JARRIS en tant que délégué titulaire et la candidature de Monsieur Jacques ARDILLEY en tant que délégué suppléant,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE DECIDE :

- Monsieur Rémi JARRIS est désigné en qualité de délégué de la Commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc,
- Monsieur Jacques ARDILLEY est désigné en qualité de délégué suppléant. Il siègera en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi JARRIS,

La présente décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Médoc Cœur de Presqu'île.

XII - QUESTIONS DIVERSES

1) Demande l'autorisation de mise en location

Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, la Commune a compétence pour mettre en place un régime d'autorisation préalable de mise à la location d'un logement dans le cadre des articles L635-3 et L635-4 du code de la construction et de l'habitation.

Le Maire, ayant été saisi de questions relatives à ce problème, propose d'instituer cette autorisation préalable sur toute l'étendue du périmètre communal.

La demande d'autorisation comportera en annexe un dossier de diagnostic technique, prévu à l'article 3-3 de la loi du 06 Juillet 1989.

Après en avoir débattu, le Conseil adopte la délibération par 9 voix pour et 1 contre.

2) Lutte contre l'insécurité

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, le Maire propose le lancement d'une procédure d'équipement du territoire communal de télésurveillance dans le respect de la législation en vigueur.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

3) Décharges sauvages

A l'initiative de l'ACCA, il a été institué une journée bénévole de nettoyage des passes communales. En dehors de cette initiative et pour le reste de l'année, la Commune évacue les décharges sauvages déposées sur les chemins vicinaux et ruraux ou sur les propriétés communales. L'évacuation de ces décharges est facturée aux contrevenants lorsque des indices d'identification permettent de conduire à ceux-ci.

La Commune n'a pas vocation à s'ingérer dans la gestion des propriétés privées qui est du ressort du droit commun.

4) Diverses propositions

Le Conseil donne son accord à diverses propositions :

- Sortie du Conseil Municipal des Jeunes à l'accro branches,
- Réalisation de l'exposition sur les Irlandais en Médoc,
- Nettoyage du potager communal,
- Réalisation d'une fresque par l'Association des Parents d'Élèves sur les murs du préau,
- Création d'un ossuaire par les Pompes Funèbres Pauillacaises.

D'autres propositions sont rejetées :

- Demande d'une licence de taxi,
- Édition d'une monographie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est levé à 21 heures 30.